

Collecte des déchets des ménages en Rhône-Alpes en 2008

Toutes les données ci-dessous concernent l'ensemble des déchets pris en charge par les collectivités ; il s'agit donc des déchets des ménages et de ceux des producteurs non ménagers (artisans, commerçants, établissements publics, petites entreprises...) collectés par le service public.

Évolution globale en Rhône-Alpes

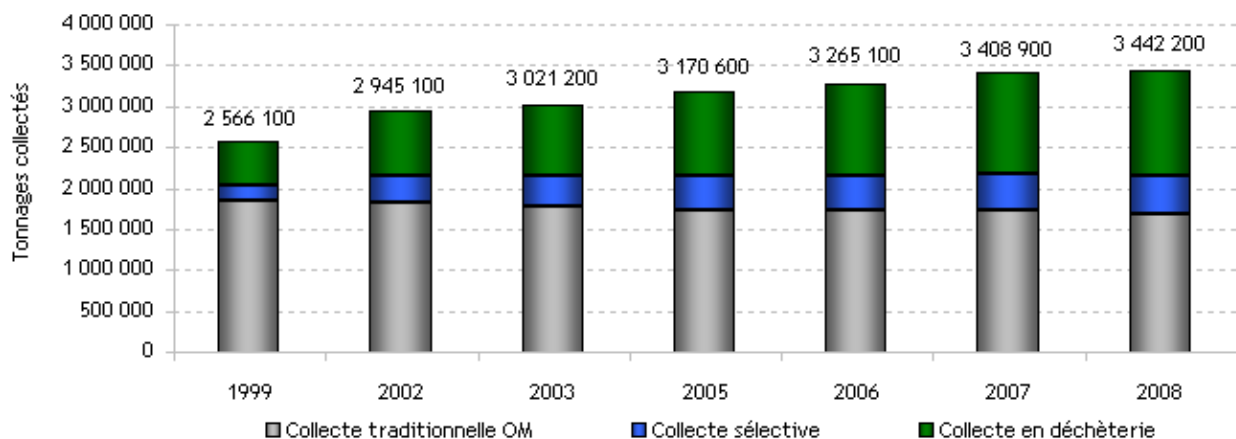
Ratio par habitant des tonnages collectés entre 2005 et 2008



Ratio régional par habitant DGF	2005	2006	2007	2008
Ordures ménagères	278 kg/hab	274 kg/hab	272 kg/hab	256 kg/hab
Collecte sélective 5 matériaux et verre	63 kg/hab	65 kg/hab	67 kg/hab	69 kg/hab
Collecte en déchèterie	167 kg/hab	178 kg/hab	195 kg/hab	197 kg/hab
Total	508 kg/hab	518 kg/hab	537 kg/hab	521 kg/hab

L'analyse de l'évolution des ratios doit prendre en compte l'évolution des populations utilisées. Ainsi, sur la période 2004-2007, la population DGF a augmenté de 1% par an alors qu'entre 2007 et 2008, elle a augmenté de 3%.

Évolution des tonnages collectés entre 1999 et 2008



Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles reprend en 2008, après la relative stagnation sur la période 2006-2007, sa baisse constatée depuis 1999.

Les tonnages de collectes sélectives sont en hausse régulière ces 10 dernières années (+6% par an, en moyenne sur la période 2006-2008).

Les tonnages de déchèteries sont eux aussi toujours à la hausse mais un léger ralentissement est observé en 2008 (+5% sur la période 2007-2008 contre +11% sur la période 2006-2007).

Collecte traditionnelle des ordures ménagères en 2008

Tonnages collectés et filière de traitement

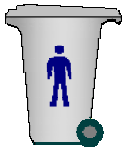
Filière de traitement	Tonnages collectés	
Tonnage non valorisé*	633 579	38%
Tonnage valorisé énergétiquement	1 032 419	62%
Tonnage valorisé organiquement	11 418	1%
	1 677 416	



*Tonnage envoyé vers une installation de stockage ou un incinérateur sans valorisation énergétique

Quantités collectées selon la collectivité

Type de collectivité	en kg par habitant permanent*	en kg par habitant DGF 2008
EPCI de moins de 10 000 habitants	320	249
EPCI entre 10 et 40 000 habitants	287	256
EPCI de plus de 40 000 habitants	269	257
Ratio moyen régional	279	256



*Population INSEE municipale 2006 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2009)

Répartition communale selon le mode de gestion et le mode de collecte

Mode de gestion de la collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Régie	47,5%	54,7%
Prestation de service	52,1%	37,1%
Délégation de service public	0,3%	0,3%
Mixte	0,1%	7,8%

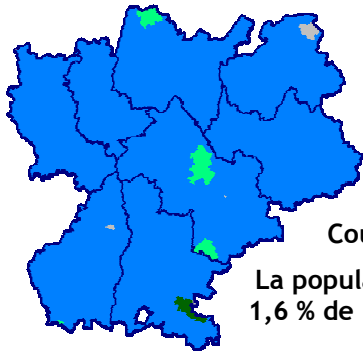
Mode de collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Porte à porte	77%	81%
Points de regroupement	18%	6%
Mixte	6%	13%



*Population INSEE municipale 2006 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2009)

Collecte sélective en 2008

Population desservie en collecte sélective 5 matériaux et biodéchets



Les collectes "5 matériaux" concernent les emballages plastiques, en fer, en aluminium, en papier ou carton et en verre et les journaux magazines.

En 2008, en Rhône-Alpes 2 838 communes (6 004 906 habitants - population Insee municipale 2006) sont desservies par une collecte 5 matériaux, soit 99,7 % de la population.

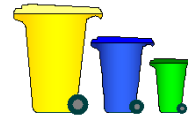
Courant 2009, ce pourcentage a atteint 99,9%

La population desservie par une collecte de biodéchets est de 98 484 habitants soit 1,6 % de la population.

Situation 2009

Répartition des modes de collecte

Mode de collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Apport volontaire	65%	36%
Porte à porte	17%	31%
Mixte	18%	33%



*Calculs basés sur Population INSEE municipale 2006 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2009)

Ce calcul ne prend en compte que les collectes de type emballages, journaux et biodéchets.

Le flux verre est collecté dans toutes les communes ; 93 % de la population est en apport volontaire, 5 % en porte à porte et 2 % en mixte.

Définitions :

- **Mixte** : le ratio est calculé au niveau communal : il correspond soit à une collecte d'un matériau en porte à porte et un autre en apport volontaire, soit à des communes qui utilisent 2 modes de collecte sur leur territoire, (porte à porte au centre de la commune et apport volontaire sur le reste du territoire).
- Les flux collectés en point de regroupement ont été intégrés dans le porte à porte.

Quantités collectées et valorisées par type de collecte sélective en Rhône-Alpes - 2008

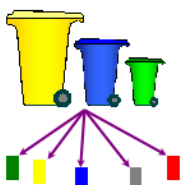
	Tonnages collectés	Ratios en Kg par habitant*	Tonnages valorisés	Ratios en Kg par habitant*
Collecte sélective 5 matériaux hors verre	273 269	45 / 42	217 686	36 / 33
Collecte sélective du verre	178 199	30 / 27	178 407	30 / 27
Collecte sélective de biodéchets	2 295	25 / 23	610	7 / 6

* INSEE Municipale 2006 / DGF 2008

Quantités valorisées par type de matériaux en Rhône-Alpes - 2008

Par matériau	Tonnages valorisés	kg par habitant permanent *	kg par habitant DGF 2008
Acier	6 379	1,1	1,01
Aluminium	453	0,08	0,07
Briques alimentaires	3 087	0,53	0,49
Cartons / cartonnettes / papier EMR	36 207	6,22	5,73
Journaux, magazines / Gros de magasin	154 408	26,53	24,42
Plastiques	17 152	2,95	2,71
Verre	178 407	29,63	27,24

*Population INSEE municipale 2006 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2009)



Collecte de biodéchets en Rhône-Alpes - 2008

En 2008, 5 EPCI proposent une collecte sélective des biodéchets qui s'articule autour du ramassage de la **Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères** avec ou sans le papier-carton et les déchets verts.

92 913 habitants sont concernés pour un tonnage collecté de 2 295 t.

Performance globale de la gestion des déchets en Rhône-Alpes

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière	41,6%	35,6%	36,4%	43,0%	31,1%	28,2%	41,7%	35,6%	36,2%
Taux de valorisation énergétique	26,7%	0,4%	0,6%	32,7%	0,1%	56,4%	31,8%	55,8%	32,6%
Taux de valorisation global	68,3%	36,0%	37,0%	75,7%	31,2%	84,6%	73,5%	91,4%	68,7%
Taux de valorisation global hors gravats	69,1%	32,8%	31,1%	78,0%	30,7%	88,8%	72,0%	95,5%	70,1%

Taux de valorisation matière : tonnages envoyés vers une filière de valorisation (matière et organique, des collectes sélectives et des collectes en déchèteries) et tonnages valorisés en compostage des ordures ménagères / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation énergétique : tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique (des collectes ordures ménagères, sélectives pour le refus de tri et des collectes en déchèteries) / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation global : somme des 2 tonnages ci-dessus/tonnages globaux collectés

Taux de valorisation global hors gravats : calcul identique mais sans prendre en compte les déchets inertes de déchèteries

Édition
décembre
2009

OÙ TROUVER LES DONNÉES DANS SINDRA ?

www.sindra.org

Espace Grand public :

Rubrique : Les chiffres clés en Rhône-Alpes/Général et Collectes pour avoir des bilans régionaux et départementaux.

Espace réservé aux collectivités :

Rubrique : Collecte/Collecte traditionnelle et collecte sélective. Pour accéder à chaque opération de collecte par commune ou par maître d'ouvrage !

Rubrique : Synthèses/Synthèses d'ordre général et Synthèses sur les collectes sélectives pour avoir des bilans régionaux et départementaux sur les communes et les tonnages collectés.